



Déclaration préalable CTA Nancy-Metz 19 novembre 2018

Plus d'élèves, moins de postes

Dans les années à venir, sur le plan national, davantage d'élèves seront accueillis dans les collèges et lycées. Ainsi le second degré devrait accueillir près de 170 000 élèves de plus à la rentrée 2022 qu'à la rentrée 2017. Malgré tout, le gouvernement prévoit de supprimer 2 600 postes dans le second degré à la rentrée prochaine. Méprisant l'intelligence des personnels comme des citoyens, le ministre Blanquer ose affirmer qu'*« il n'y aura aucun élèves en plus »* dans les classes. Dans notre académie, la situation démographique est constamment présentée comme défavorable et renforce nos craintes de fortes dégradations à venir à la rentrée 2019 : une saignée dans les suppressions de postes comme nous l'avons déjà subie dans les années « Sarkozy ». On comprend mieux la finalité première de la réforme du lycée et la précipitation de sa mise en place : elle augmentera le nombre d'élèves par classe du fait des enseignements communs et permettra de baisser les moyens alloués aux lycées en diminuant l'offre de formation. La fusion des académies procède de la même logique comptable : il ne s'agit pas d'améliorer les conditions d'étude des élèves mais de diminuer les moyens.

Fusion des académies

Alors que ce scénario était, jusqu'il y a peu de temps, jugé irréaliste, vous avez annoncé, Madame la rectrice, par voie de presse au cours du mois de juillet dernier, devoir formuler des propositions de réorganisation des services dans l'objectif de réaliser la fusion des 3 académies de la région Grand-Est pour la rentrée 2020.

Ces annonces se font dans un contexte qui ne peut qu'inquiéter : annonce de la suppression de plusieurs centaines de postes de personnels administratifs à la rentrée 2019, transfert croissant de compétences aux collectivités locales, volonté de remettre en cause le paritarisme et de substituer une *« gestion de proximité des ressources humaines »* aux garanties statutaires et au paritarisme.

La fusion des académies ne permettra ni de mieux lutter contre les inégalités territoriales ni d'améliorer les conditions d'étude des élèves. Par contre, le réseau des établissements, notamment dans les territoires ruraux et périphériques, ne pourrait que pâtir de ce regroupement. Pour les personnels enseignants, malgré les assurances de ce que rien ne changerait avant 2023, cette fusion ne pourrait que

dégrader significativement les conditions d'affectation, elle crée les conditions d'un recrutement et d'une gestion des carrières régionalisés. De plus, de profondes restructurations des services déconcentrés sont prévues dès 2021.

En collège, après les annonces, la réalité

Le portable est interdit... mais l'application de la loi est une nouvelle fois renvoyée au local. Le plan Choroale tombe à l'eau lorsque la concurrence entre les disciplines entre en jeu pour se partager les 3 malheureuses heures de marge. À cela s'ajoutent des nouveaux programmes qui viennent une nouvelle fois alourdir la charge de travail des enseignants.

Le LSU a dépossédé les enseignants de leur travail d'évaluation en le rendant vide de sens en fin de troisième. La même logique domine avec les évaluations en classe de sixième. Inexploitables par les enseignants qui n'ont accès ni à leur contenu, ni aux erreurs des élèves, elles sont un outil d'une part pour mettre au pas les enseignants (par de « bonnes pratiques ») et d'autre part pour trier les élèves, les classes, et surtout les établissements. De là à les utiliser pour lancer la paie au « mérite », il n'y a qu'un pas que le ministre Blanquer veut s'empresse de franchir. La FSU s'opposera à la mise en œuvre de ces outils de management qui n'ont de pédagogiques que le nom.

Réforme du lycée

Alors que la réforme du lycée et du Bac voulue par le ministre Blanquer doit être appliquée dès la rentrée prochaine, les personnels affectés en lycée prennent conscience des enjeux et des conséquences de cette réforme tant pour eux-mêmes (conditions de travail, pressions sur l'évaluation, suppression de postes...) que pour les élèves. La FSU s'oppose à ces projets de réforme. L'objectif de la FSU est d'obtenir le retrait d'une réforme des lycées et du baccalauréat qui rendent le lycée illisible, préparent des suppressions de postes massives et font du baccalauréat un « diplôme maison ».

Dans un contexte marqué par la volonté de supprimer de nombreux postes, il est évident que la nouvelle carte des formations risque de se traduire par une diminution de l'offre de chacun des établissements avec le risque de voir se développer encore des logiques de concurrence entre établissements publics d'un même bassin et avec les établissements privés.

Dans chaque établissement, la priorité doit être donnée au maintien et à l'enrichissement de l'offre de formation actuelle avec comme double objectif d'offrir le choix le plus large aux élèves et de maintenir ou même créer les postes nécessaires.

Évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation

Les personnels concernés par un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire 2017-2018 ont reçu l'appréciation finale de leur « *valeur professionnelle* » sous la forme d'un avis lapidaire. Pour les personnels du second degré, le GT a montré que vous étiez en incapacité de donner les critères de détermination de votre appréciation

finale. C'est donc l'arbitraire qui décide.

Vos services ont dressé un bilan en ne se basant que sur l'avis des chefs d'établissement et IA-IPR. Nous pouvons, nous, vous dire que le bilan des personnels évalués est bien plus négatif. Certes, peu de collègues ont contesté leur appréciation finale. Mais il ne faudrait pas y voir une preuve de satisfaction. Tout d'abord, les procédures de contestation sont complexes. Surtout, de nombreux collègues sont désabusés. L'avis « satisfaisant » est très mal perçu. Il est ressenti comme une vexation professionnelle, comme une non reconnaissance de leur investissement et de la maîtrise de leur métier. Vous devez entendre ce sentiment d'injustice ressenti par la profession.

Élections Professionnelles

Dès le mercredi 7 novembre, la FSU a attiré l'attention de vos services sur des difficultés de remise des notices de votes aux différents personnels. Alors qu'il était prévu que ces notices soient dans les établissements pour le 5 novembre, ce n'était pas le cas pour de nombreux établissements. La FSU se félicite de votre décision d'un premier report de la date limite de remise du matériel de vote au vendredi 16 novembre. Cependant, nous sommes aujourd'hui le 19 novembre et il reste des établissements qui n'ont toujours pas reçu leurs notices.

De plus, la situation est particulièrement scandaleuse pour les AESH. Aucun de ceux que nous avons rencontrés n'a reçu de notice.

Ces situations sont fortement préoccupantes et la consigne donnée aux personnels d'utiliser la procédure du réassort n'est absolument pas satisfaisante. Si cela devait être la seule réponse apportée à ce problème, cela signifierait que ces collègues n'auraient été destinataires d'aucun document papier remis en main propre. Le mail général annonçant l'ouverture de l'espace de vote ne peut suffire à considérer que ces collègues sont suffisamment informés des procédures de vote. La FSU partage avec vous le souci de voir les opérations électorales se dérouler dans les meilleures conditions. Le SNES-FSU vous a adressé vendredi un courrier en ce sens. La FSU attend de votre part des réponses précises sur l'accompagnement de tous les votants dans les différentes étapes du dispositif de vote.

Dialogue social

Selon les textes en vigueur, le CTA doit être consulté sur plusieurs champs, « ouverts à la négociation ».

Cependant, comme nous l'avons déjà évoqué dans cette déclaration, des dossiers importants évoluent, sans consultation du CTA. L'ordre du jour de ce CTA est limpide :

- sur un bilan de rentrée, on ne refera pas le passé ...
- pour la mise en œuvre des réformes, le CTA est simplement « informé ».

Ce n'est pas comme cela que la FSU conçoit le dialogue social. À vouloir passer outre et ne pas tenir compte des analyses de ceux que vous appelez « les partenaires sociaux », c'est toute l'architecture des instances de concertation et de dialogue que

vous mettez à mal : CT, CHSCT, CAP, CCP. La FSU est très inquiète des évolutions à venir sur le paritarisme que vous voulez mettre en œuvre et qui ouvre la porte à la montée des différents populismes.

En conclusion, des conditions de travail très détériorées en collège, des menaces sur l'éducation prioritaire, une réforme des lycées qui met en concurrence les établissements, les disciplines, les personnels et les élèves, auxquelles s'ajoutent la faiblesse des rémunérations (moins de 2 000 € par mois après 10 ans de carrière pour un certifié à bac+5), les menaces sur les missions des Psy-EN et l'insuffisance du nombre de personnels de vie scolaire, trop c'est trop !

Il est grand temps de changer de politique pour maintenir un service public d'éducation respectueux des personnels et qui assure à tous les jeunes une formation et une qualification.